

Avis d'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur l'aéroport d'Auxerre-Branches

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les espaces :

- Salle de repos aviation générale : 24 m2
- Stationnement aéronef : 1 emplacement (environ 60m2)
- Zone de pliage : 50 m2

Situés à Route d'Auxerre 89380 APPOIGNY, en vue de l'exercice d'une activité de Parachutisme Tandem.

L'attribution des espaces fait suite à la publication d'un appel à manifestation d'intérêts, le 30 mars 2026, en vue d'exercer une activité aéronautique sur le domaine public de l'Aéroport d'Auxerre dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

La convention d'occupation temporaire sera conclue le 1^{er} juin 2026 entre Edeis Aéroport d'Auxerre et l'attributaire : Plein R Parachutisme ; elle prendra effet le 1^{er} juin pour une durée de deux ans.

La Convention d'occupation temporaire est consultable dans les locaux du Gestionnaire à partir du 1^{er} juin, du lundi au vendredi de 09h15 à 18h30, auprès de M. Christophe BICHOT, responsable d'exploitation.

Indication des voies et délais de recours des tiers : Tribunal Administratif de Dijon (cf. Art. R 312-11 CJA), délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat.